

Objectif :

Comprendre la réforme des rythmes scolaires, son impact sur les enjeux des relations communes/école. Déterminer les acteurs et leurs fonctions respectives. Connaître les compétences communales en matière d'affaires sociales.

Intervenant : Avocat

Public concerné : Élu.e.s, Agents, Collaborateurs de cabinet

Programme :

La formation aura pour objectif de déterminer le rôle et la responsabilité des communes dans l'aménagement des rythmes scolaires afin d'envisager l'envergure des domaines d'intervention de la commune et ses limites.

À cette fin, il est proposé d'envisager au cours de la formation la diversité des questions tenants aux affaires scolaires : de l'aménagement du temps scolaires (distinction scolaire / périscolaire / extrascolaire), aux pouvoirs hiérarchiques du Maire en passant par le Conseil d'école et projet d'école, la gestion des agents (ATSEM), la fixation de la carte scolaire, la réglementation des ALSH, la coopération inter-communale, la gestion des locaux et les questions de responsabilité.

Durée :

Lieu :

Frais de participation :

Une journée de 09:00 à 17:00 Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

38 rue de la Coutellerie,
95300 PONTOISE

Prix nets par jour et par personne :
o Moins de 500 habitants : 165 €
o De 500 à 999 habitants : 185 €
o De 1000 à 3999 habitants : 195 €
o De 4000 à 9999 habitants : 205 €
o + De 9999 habitants : 215 €